



Le projet gouvernemental de retraite ne doit pas passer !

Salarié(e)s de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

Vous êtes concerné(e)s ! Impliquez vous dans ce mouvement... Demain, il sera trop tard !

Les mobilisations, contre le projet gouvernemental sur les retraites, ont été **massives et réussies**. Elles ont contraint le président de la République et le gouvernement à entendre la voix des salariés. Ceux-ci sont de plus en plus nombreux à juger la réforme profondément injuste et inefficace.

A ce jour, **les légères améliorations présentées par le président de la République ne règlent pas les problèmes de fond** de la réforme.

La CFDT refuse toujours de réduire la question de la pénibilité à celle de l'incapacité. L'élargissement du nombre de bénéficiaires potentiels et le recours à une commission pluridisciplinaire constituent un premier pas. Les autres dispositifs proposés sont trop imprécis.

Sur les carrières longues, rien n'est réglé !

La mise à l'écart des salariés qui ont commencé à travailler à 18 ans est inéquitable. Les autres salariés concernés par les carrières longues vont toujours subir un durcissement de la mesure.

Sur les polypensionnés, **le président de la République affiche un objectif, mais aucune modalité pour l'atteindre**.

La volonté de ne pas revenir sur les bornes de 62 et 67 ans frappe les salariés aux carrières précaires et les plus modestes. **L'essentiel du financement de la réforme continue de peser sur leurs épaules.**

Les réponses apportées aujourd'hui par le président ressemblent à du bricolage. Elles sont la conséquence du refus d'une vraie mise à plat du système et d'un débat de fond comme la CFDT le réclame.

La CFDT a partagé son analyse lors d'une réunion intersyndicale nationale tenue le 8 septembre. **De toute évidence, de nouvelles actions s'imposent d'où le communiqué intersyndical national ci-dessous :**

Communiqué intersyndical national commun CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA du mercredi 8 septembre 2010

« Fortes de la réussite exceptionnelle du 7 septembre les organisations syndicales considèrent que les annonces du Président de la République, qui se voulaient une réponse aux mobilisations, ne modifient pas le caractère injuste et inacceptable de la réforme proposée.

Réunies le 8 septembre 2010 elles décident de poursuivre et d'amplifier le processus de mobilisation pour obtenir des mesures justes et efficaces afin d'assurer la pérennité du système de retraites par répartition.

Elles appellent à faire du mercredi 15 septembre, jour du vote par les députés du projet de loi, une journée forte d'initiatives et d'interpellations des députés, des membres du gouvernement et du Président de la République dans les départements et les circonscriptions.

Avant le débat au Sénat elles décident de faire du jeudi 23 septembre une grande journée de grèves et de manifestations dans tout le pays. » .trac

**RETRAITES
CONTRE UNE
LOI INJUSTE
POUR UNE
REFORME
EQUITABLE**

MANIFESTATION 23 septembre 2010



CFDT Caisse d'Epargne Rhône Alpes

10 rue Hébert 38000 Grenoble

Tél. : 04 76 28 38 26 ;

fax : 04 73 28 33 22 ;

@ : cfdt@cera.caisse-epargne.fr

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,

Mesdames et messieurs les députés,

Mesdames et messieurs les sénateurs,

Les salariés se sont mobilisés dans des proportions exceptionnelles le 7 septembre 2010 à l'appel des organisations syndicales. Le caractère injuste et inefficace de la réforme des retraites à l'examen en ce moment au parlement malgré nos protestations est à l'origine du conflit en cours. Cette réforme va aggraver les inégalités sans répondre aux enjeux de long terme. La méthode utilisée qui a consisté pour l'essentiel à recevoir les syndicats sans jamais réellement les entendre a contribué à accroître les tensions.

Les annonces du 8 septembre 2010 qui se veulent une réponse aux mobilisations ne modifient pas la logique globale de la réforme proposée. Les injustices demeurent. Le calendrier précipité ne permet pas d'être entendus.

Le recul de l'âge d'ouverture du droit à la retraite de 60 ans à 62 ans, combiné à l'augmentation simultanée de la durée de cotisation, va fortement pénaliser les salariés, et plus particulièrement tous ceux qui ont commencé à travailler jeunes, qui seront amenés à contribuer plus que les autres au financement du système sans acquérir le moindre droit supplémentaire.

Le recul de l'âge du taux plein de 65 ans à 67 ans va durement aggraver la situation des salariés qui ont eu des parcours professionnels morcelés, en particulier les femmes dont près de 30% font valoir aujourd'hui leurs droits à la retraite à 65 ans pour éviter une pénalité sur leur pension et ceux qui sont conduits à entrer tardivement sur le marché du travail.

Ce report des âges légaux va entraîner un prolongement du chômage pour les nombreux salariés qui ne sont plus en activité lorsqu'ils partent à la retraite ce qui les pénalisera financièrement tout en reportant les charges financières sur d'autres comptes sociaux.

La pénibilité du travail n'est pas reconnue dans ses conséquences sur l'espérance de vie des salariés qui y ont été exposés.

Les fonctionnaires se voient imposer une hausse drastique du taux de leur cotisation, en période de gel des salaires, conduisant à une baisse importante et injuste de leur pouvoir d'achat.

Au total, le projet de loi de réforme des retraites fait reposer l'essentiel de l'effort sur les salariés, ne répond ni aux questions d'emploi, en particulier des jeunes et des seniors, ni à la résorption des inégalités ni au besoin de financement. Les salariés devraient accepter de payer la facture de la crise financière et économique dont ils ne sont pas responsables. Cette réforme est donc inacceptable.

Pour toutes ces raisons, au nom des salariés nous vous demandons solennellement d'entendre le point de vue des organisations syndicales dans la perspective de définir un ensemble de mesures justes et efficaces pour assurer la pérennité du système de retraites par répartition.

Dans ce contexte le vote de ce projet dans sa logique actuelle n'est pas d'actualité.

Bernard THIBAUT

Secrétaire général de
la CGT

François CHEREQUE

Secrétaire général de
la CFDT

Jacques VOISIN

Président de la CFTC

Bernard VAN CRAEYNST

Président de la CFE-CGC

Alain OLIVE

Secrétaire général de
l'UNSA

Bernadette GROISON

Secrétaire générale
de la FSU

Annick COUPE

Porte-parole de UNION
SYNDICALE SOLIDAIRES

Le 9 septembre 2010